

**Conseil Municipal du 12 juin 2017 (20h)
COMPTE- RENDU DES DELIBERATIONS**

Convocation envoyée le 07/06/2017, affichage à la même date.

Nom	P	Pouvoir à	A	Nom	P	Pouvoir à	A
Yves CHEMINAL	X			Sébastien MERCIER			X
Marie-Claire TEPPE	X			Françoise DENIBOIRE	X		
Lionel MAMET	X			Danielle WIESE	X		
Chantal FRARIN	X			Bernard DECROUX		P. MESTRE	
Philippe MESTRE	X			Nathalie MOLINATTI-GRIS			X
Catherine DENTAND	X			Hubert SANCEY	X		
Thierry RAMBOSSON	X			Louis CHAMPIOT	X		
Gérald COLLIN		T. RAMBOSSON		Mireille GAY	X		
Nicole CATASSO	X			Claude BALTASSAT	X		
Jacques MEYLAN			X	Laurence TOLLANCE			X
Edith BALTASSAT	X			Evelyne PASTORE	X		
Céline BURKI			X				

1) Nomination d'un secrétaire de séance : M. Louis CHAMPIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu du dernier conseil et intervention de la société ENEDIS dans le cadre de la présentation des nouveaux compteurs LINKY: approbation du compte rendu du dernier conseil à l'unanimité

3) Subvention à la FOL 74

Mme Chantal FRARIN, Maire-Adjoint en charge des associations, informe le conseil qu'une facture de la FOL 74 a été réceptionnée en mairie le 15 mai 2017. Celle-ci concerne une participation financière pour deux enfants de la commune pris en charge dans le cadre d'une colonie de vacances qui s'est déroulé du 16 au 22 février 2017.

Le taux de participation est fixé à 5.70€ par enfant et par jour de prise en charge, soit un total de 79.80€ (deux enfants, sur sept jours).

Il est donc proposé au conseil la prise en charge de cette facture au titre des subventions 2017.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 78.80€ à la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie

4) Fixation d'un délai de préavis en cas de grève des agents communaux

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint en charge des Ressources Humaines, indique que selon les règles statutaires applicables aux communes de moins de 10.000 habitants, il revient au Conseil Municipal de fixer les règles éventuelles dans le cadre de l'organisation de la grève des agents communaux.

Si les grèves des agents sont certes rares, il convient toutefois d'en fixer certaines règles afin que la continuité du service public puisse être assurée, et que la commune dispose d'un temps minimum pour mettre en place cette organisation.

A ce titre, Madame Catherine DENTAND propose que le délai de préavis soit identique à celui observé dans la Fonction Publique d'Etat, la Fonction Publique Hospitalière ainsi que les collectivités territoriales de plus de 10.000 habitants. Ce délai de préavis, fixé par l'article L. 2512-2 alinéa 4 du Code du travail, serait ainsi de 5 jours francs.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** la mise en place d'un délai de préavis de 5 jours francs en cas de grève.

5) BP 2017 – DM n°1

Mme Catherine DENTAND, Maire-Adjoint aux finances, présente aux conseillers le projet de décision modificative n° 1 au budget principal.

Celui-ci reprend les dépenses non prévues initialement au budget, ainsi que la répartition des dépenses au sein des chapitres ou opérations. Il n'implique aucune ressource nouvelle, des réductions de dépenses étant pratiquées pour équilibrer les dépenses supérieures aux prévisions.

Mme DENTAND propose aux élus d'accepter l'écriture comptable suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Compte 2041582	Chapitre 204	SYANE éclairage	- 38 000€
Compte 2041582	Opération 1001	Autres groupements bâtiments et installations	+ 38 000€

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°1 au budget principal 2017 tel que présenté ci-dessus.

6) Convention de mise à disposition de baux de pêche avec l'association AAPPMACG (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Chablais Genevois)

Monsieur le Maire indique qu'une convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Chablais Genevois est proposée à la validation du Conseil municipal pour que cette association puisse réaliser le plan de gestion local demandé par le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de Haute-Savoie.

Cette mise à disposition de ce droit de pêche faciliterait le travail de cette association dans sa gestion piscicole, ainsi que dans le cadre de sa surveillance et verbalisation des infractions commises par les pêcheurs indéclicats. Elle permettrait également le suivi du bon état écologique des cours d'eau ou plans d'eau.

Monsieur le Maire ajoute que cette convention nous garantit toujours nos pleins droits de propriétaire, sans aucune contrainte supplémentaire.

La convention est proposée pour une durée de d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er juillet 2017. Elle sera révoquée par courrier recommandé six mois avant à l'avance, par l'une ou l'autre des parties.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTÉ** la signature de la convention de mise à disposition de baux de pêche avec l'association AAPPMACG.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

7) Rénovation de l'église de Bonne – Travaux intérieurs : Avenant n°1 au lot n°9 (Electricité – Eclairage – Sonorisation)

Monsieur Philippe MESTRE rappelle aux élus qu'ils ont attribué, par délibération en date du 8 août 2016, le lot n°9 : Electricité – Eclairage – Sonorisation à l'entreprise SARL BAUD ET FILS, pour un montant de 55 648,40 € HT soit 66 778,08 € TTC.

Des travaux supplémentaires (câbles multi-paires) doivent toutefois être prévus pour le branchement de l'orgue de l'Eglise.

Selon un devis fourni par l'entreprise le montant de ces travaux s'élève à 2 824,00 € HT soit 3 388,80 € TTC et représente donc 5,07% du montant initial du marché.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°9 : Electricité – Eclairage – Sonorisation pour un montant de 2 824,00 € HT soit 3 388,80 € TTC.

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant au marché.

8) Eclairage public de la traversée du chef-lieu - Financement Commune de BONNE / SYANE

Madame Catherine Dentand, Maire-Adjoint en charge des finances expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux d'éclairage public de la traversée du chef-lieu.

L'ensemble des travaux relatifs à cette opération, figurant sur le tableau en annexe, sont d'un montant global estimé à 120 388,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 71 995,00 € et des frais généraux s'élevant à 3 612,00 €.

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Bonne approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ; et s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le plan de financement présenté et sa répartition financière
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et honoraires divers soit 2 890,00 € sous forme de fonds propres après réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE sous forme de fonds propres la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 57 596,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

9) Création d'un service mutualisé d'accueil des demandeurs en logement social – accord de principe avant-projet définitif

Mme Chantal FRARIN, Maire-Adjoint en charge des affaires sociales rappelle que dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation d'Annemasse Agglo et de la réorganisation du système de gestion des demandes et d'information des demandeurs en logement social, Annemasse Agglo a porté un projet d'élaboration d'un service mutualisé d'accueil des demandeurs en logement social.

Pour la mise en place de ce projet, de nombreuses réunions se sont tenues au cours de l'année 2016, puis au cours du premier semestre 2017. Les élus ayant participé à ce comité de pilotage ont ainsi pu s'exprimer et se prononcer sur les éléments principaux nécessaires à son fonctionnement, et ont réaffirmé leur volonté de créer un lieu d'accueil des demandeurs en logement social intercommunal.

Mme Chantal FRARIN précise que les communes adhérant à ce service conserveront leur fonction d'information des demandeurs et les orienteront vers le lieu d'accueil.

Aussi, dans le but d'anticiper la future organisation de cette structure, la commune doit donner un accord de principe quant à l'adhésion à ce service qui sera scindé en deux pôles : le service « accueil et suivi du demandeur », ainsi que le service « attribution des logements ».

Mme Chantal FRARIN indique que les principales missions du service « accueil et suivi du demandeur » consisteront à :

- Accueillir et renseigner les demandeurs en logement social,
- Assurer une permanence téléphonique et physique,
- Mettre à disposition le dépliant informatif et le livret du demandeur,
- Aider à compléter les dossiers papier ou en ligne du demandeur,
- Assurer les entretiens réglementaires
- Récupérer les dossiers et enregistrer les premières demandes ainsi que les renouvellements,
- Numériser les pièces justificatives,
- Assurer un suivi personnalisé des dossiers
- Rencontrer les demandeurs en RDV individuels et réaliser un pré diagnostic social,
- Proposer une orientation vers un accompagnement social en cas de besoin,
- Mettre à disposition un local pour les rendez-vous élus / demandeurs / agents,
- Fournir une information détaillée sur l'offre et l'accès au logement social,
- Mettre à jour l'information et le suivi des statistiques,
- Mettre à disposition des communes un logiciel de gestion des demandes et des libérations de logements.

De plus les principales missions du service « attribution des logements » consisteront à :

- Sélectionner une liste de candidats parmi les demandeurs à l'aide du logiciel PELEHAS dont la situation sera en adéquation avec le logement libéré ainsi que les priorités communales,
- Assurer le lien avec la commune et les renseigner,
- Assurer un choix de 3 candidats dans la liste proposée pour un passage en commission d'attribution des logements,
- Assurer le lien entre les bailleurs et les communes pour la préparation des commissions d'attribution des logements.

Mme Chantal FRARIN précise que la commune validera la proposition du service mutualisé des 3 candidats proposés avant le passage en commission d'attribution des logements.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A la majorité des présents mandataires plus pouvoir**

4 Abstentions : P. MESTRE, B. DECROUX, M. RAMBOSSON, M. COLLIN

- **APPROUVE** la création d'un service mutualisé d'accueil des demandeurs en logement social au niveau intercommunal
- **DONNE** un accord de principe sur la participation de la commune à ce service mutualisé
- **PRECISE** que l'accord définitif sera réitéré ultérieurement lors de la finalisation des conventions de mutualisation de service.

10) Décisions :

- Décision n°10/2017

11) Questions diverses :

Question du public : Des conteneurs à poubelles ont été brûlés en janvier 2017 sur le chemin de Matati. Depuis cette date, difficultés des habitants qui résident dans les cinq maisons de déposer leurs ordures ménagères, entraînant en parallèle quelques tensions avec les résidents de la copropriété voisine, celle-ci ne souhaitant pas recevoir les ordures ménagères de leurs voisins. Monsieur le Maire répond effectivement que c'est un problème complexe car de nombreux interlocuteurs sont à réunir pour trouver une solution (le syndic et le service déchets d'Annemasse Agglo notamment). L'engagement est pris de trouver une solution très rapidement et si possible avant les vacances d'été.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique de mi-mandat prévue le jeudi 15 juin à 19h au sein de la salle communale. La présence de l'ensemble des élus est demandée.

Madame Chantal FRARIN, Maire-Adjoint en charge du lien social et de la vie économique, rappelle également que la fête de la musique se tiendra le vendredi 16 juin.

Monsieur Louis CHAMPIOT s'interroge sur les rythmes scolaires et sur leur modification éventuelle suite au changement de gouvernement, et aux récentes annonces de ce dernier. Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint en charge notamment de la vie scolaire et périscolaire indique qu'aucun texte n'est paru à ce jour, et qu'aucun changement n'interviendra dans un premier temps sur l'année 2017/2018. Monsieur le Maire précise que toutes les communes d'Annemasse Agglo ont fait ce même choix. Un travail sera éventuellement à prévoir pour l'année scolaire 2018/2019, mais quoi qu'il en soit il nous faut attendre les textes. De plus, les activités périscolaires sont un coût important pour la commune, qui a choisi de les mettre en place. Celles-ci font l'objet d'une subvention de la CAF à hauteur d'un tiers, et nous ne savons pas si cette participation de la CAF sera maintenue sur les années futures.

Suite à l'intervention de la société ENEDIS en début de conseil pour la présentation des nouveaux compteurs LINKY qui seront déployés sur la commune à compter de 2018, Madame Edith BALTASSAT souhaiterait connaître la position des membres du Conseil Municipal, et éventuellement que puisse être prise une délibération contre la pose de ces nouveaux compteurs, délibération de principe même si ce n'est pas une compétence de la commune.

Après un vote à main levée (7 voix POUR : Danielle WIESE, Mireille GAY, Lionel MAMET, Evelyne PASTORE, Claude BALTASSAT, Edith BALTASSAT, Nicole CATASSO / 11 voix CONTRE -dont pouvoirs- : l'ensemble des autres élus présents à la séance), les membres du conseil ne souhaitent pas prendre une telle délibération. Madame Danielle WIESE propose qu'une association soit invitée à venir en parler, ce que Monsieur le Maire et d'autres élus refusent. En effet, lors du conseil précédent, une information avait déjà été donnée (cf *Compte rendu conseil du 15 mai*), information complétée par la présence d'ENEDIS ce soir.

Monsieur Lionel MAMET s'interroge sur l'avancée du projet relatif à la déchetterie. Monsieur le Maire indique que le dossier est toujours en cours.

Monsieur Philippe MESTRE demande si nous avons eu un retour de l'avocat dans le cadre de nos questionnements relatifs à la prise en charge d'une partie des frais d'entretien du chemin de la Joux, situé sur les communes de Fillinges et de Saint-André-de-Boège. Le directeur Général des Services indique que la réponse est attendue pour la mi-juin suite à un récent contact avec Maître DEYGAS. Elle devrait donc intervenir rapidement.

Monsieur Claude BALTASSAT s'interroge sur le remplacement du responsable des services techniques. Madame Catherine DENTAND et monsieur Philippe MESTRE précisent que le poste sera pourvu par Rémy, ce dernier sera remplacé dans un premier temps par un agent en CDD.

Madame Nicole CATASSO informe le conseil que la CC4R aurait positionné un corridor écologique pour le passage de la faune sur la commune de Bonne. Plusieurs élus s'étonnent que la CC4R s'investisse sur une commune n'appartenant pas à leur communauté. Ce point sera à approfondir.

Fin du conseil 22h30

Fait à Bonne le 15/06/2017 et affiché ce même jour

Le Maire

Yves CHEMINAL

